

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 12 AVRIL 2018**

Conseiller en exercice :	81	L'an deux mille dix-huit, le douze avril, à dix-huit heures, le
Présents :	54	Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la salle
Absent (s) excusé (s) :	16	des Conférences du village d'entreprises, ZA du Rozier Coren à
Pouvoirs :	11	Saint-Flour, après convocation légale sous la Présidence de
Votants :	65	Monsieur Pierre JARLIER.

**Présents**

Daniel MIRAL, Jean-Louis CHADEFaux, Louis RAYNAL, Bernadette RESCHE, René MOLINES, René BRANDELY, Albert HUGON, Joseph BOUDOU, Patricia ROCHÈS, Bernadette DELPIROU, Pierre CHASSANG, Bernard COUDY, Louis NAVECH, Richard BONAL, Martine CHAZARIN, Monique DELFAU, Gérard BONIFACIE, Michel AMARGER, Jean-Paul RESCHE, Céline CHARRIAUD, Jeanine RICHARD, Bernard MAURY, Thierry ANGLADE, Annie ANDRIEUX, Louis GALTIER, Philippe ECHALIER, Aline HUGONNET, Gérard DELPY, Pierre JARLIER, Martine GUIBERT, Michel SEYT, Sylvie CHADEL, Philippe DELORT, Marguerite TARRISSON, Jean-Pierre BERTHET, Marie-Pierre DEVAUX, Hervé CARTAYRADE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ANTONY, Véronique TALON, Michel DURIOL, Olivier REVERSAT, Bernard CHAMBARON, Gilbert CHEVALIER, Éric GOMESSE, Marie-Claire TOURRETTE, Jean-Claude CHASTANG, Gérard MOULIADE, Laurent JULIEN, Christophe VIDAL, Jean-Marc BOUDOU, Agnès AMARGER, Gérard SALAT.

**Titulaires absents et excusés**

Michel ROUFFIAC, André ANGELVY, Christian GENDRE, André JUGIEU, Sylvie PORTAL, Joël BRUN, Jean-Marie MÉZANGE, Joël LABORIE, Jean-Pierre ESTAMPE, Pierre SÉGUI, Vital GENDRE, Hélène FLORIS GRÉCO, Jean-Luc FAURE, Nicolas CUSSAC, Nadine DUFOUR, Bernard REMISE.

**Pouvoirs**

Louis MANHÈS donne pouvoir à Michel DURIOL  
Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à Louis RAYNAL  
Louis PÉCHAUD donne pouvoir à Richard BONAL  
René PÉLISSIER donne pouvoir à Louis GALTIER  
Mireille VICARD donne pouvoir à Michel SEYT  
Erick CHASTANG donne pouvoir à Philippe DELORT  
Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à Pierre JARLIER  
Claudette BRUGEROLLE donne pouvoir à Marguerite TARRISSON  
Jean-Victor PECOUL donne pouvoir à Marie-Pierre DEVAUX  
Jean-Paul BLANQUET donne pouvoir à Bernadette ANTONY  
Bruno PARAN donne pouvoir à Laurent JULIEN

Monsieur Olivier REVERSAT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 20 avril 2018 et que la convocation avait été faite le 6 avril 2018.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18H30.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2017**

✚ **ADOpte** le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du jeudi 29 mars 2018.  
POUR : 65 VOIX

**PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

✚ **ADOpte** le budget primitif 2018.

POUR : 65 VOIX

✚ **ADOpte** les budgets annexes 2018 ci-dessous :

Budget annexe : « Zone d'activités de Belvezet »

POUR : 65 VOIX

Budget annexe : « Zone d'activité du Rozier Coren »  
 POUR : 65 VOIX  
 Budget annexe : « Zone d'activité de Luc d'Ussel »  
 POUR : 65 VOIX  
 Budget annexe : « Zone d'activités de Volzac »  
 POUR : 65 VOIX  
 Budget annexe : « Parc d'Activités du Rouchar »  
 POUR : 65 VOIX  
 Budget annexe : « Collecte des ordures ménagères »  
 POUR : 65 VOIX  
 Budget annexe : « Déchetteries »  
 POUR : 65 VOIX  
 Budget annexe : « Pôle territorial de santé »  
 POUR : 65 VOIX  
 Budget annexe : « Cabinet médical de Valuégols »  
 POUR : 65 VOIX  
 Budget annexe : « Centre Aqualudique »  
 POUR : 68 VOIX  
 Budget annexe : « Atelier relais Nidatec »  
 POUR : 65 VOIX  
 Budget annexe : « Atelier relais la Planézard Ardélis »  
 POUR : 65 VOIX  
 Budget annexe : « Atelier relais Vulcacuir »  
 POUR : 65 VOIX  
 Budget annexe : « Superette de Pierrefort »  
 POUR : 65 VOIX  
 Budget annexe : « Atelier relais boulangerie Pierrefort »  
 POUR : 65 VOIX  
 Budget annexe : « Atelier relais atelier de découpe de Pierrefort »  
 POUR : 65 VOIX  
 Budget annexe : « Atelier de Transformation agroalimentaire de Camiols »  
 POUR : 65 VOIX  
 Budget annexe : « Atelier relais abattoir de Pierrefort »  
 POUR : 65 VOIX  
 Budget annexe : « Multiple rural de Faverolles »  
 POUR : 65 VOIX  
 Budget annexe : « Multiple rural de Loubaresse »  
 POUR : 65 VOIX  
 Budget annexe : « Forage des eaux de Coltines »  
 POUR : 65 VOIX  
 Budget annexe : « Domaine nordique »  
 POUR : 65 VOIX  
 Budget annexe de l'Ecomusée de Margeride  
 POUR : 65 VOIX  
 Budget annexe « Conservatoire »  
 POUR : 65 VOIX  
 Régie SPANC/ANC traitement des boues  
 POUR : 65 VOIX  
 Régie de distribution de chaleur  
 POUR : 65 VOIX

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

↓ **VOTE** les taux de fiscalité additionnelle 2018 tels que présentés ci-dessous :

	<b>Taxe d'habitation</b>	<b>Foncier bâti</b>	<b>Foncier non bâti</b>
<b>Taux 2018</b>	12.33 %	2.44 %	8.78 %

↓ **VOTE** les taux de TEOM 2018 comme suit :

<b>Taux TEOM 2018</b>	
Taux de TEOM Pays de Saint-Flour	11,47 %
Taux de TEOM Margeride Truyère	14,59 %
Taux de TEOM Planèze	14,07 %
Taux de TEOM Pierrefort Neuvéglise	12,75 %
Taux de TEOM Caldaguès Aubrac	12,22 %

✚ **MET EN PLACE** le lissage des taux de TEOM sur une durée de 10 ans à compter de l'année 2019, et de saisir les services fiscaux à cette fin.

✚ **VOTE** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de 32.17 % ;  
POUR : 65 VOIX

19H45 : Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU quitte la séance et donne pouvoir à Madame Céline CHARRIAUD

#### **CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRE - ADHESION DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE - DESIGNATION DU REPRESENTANT**

✚ **ADHÈRE** à Cantal Ingénierie et Territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

✚ **DIT** que le montant des cotisations applicables aux EPCI s'élèvent à 0.2 euros/habitant, plafonnées à 3 000 euros H.T., ce qui représente une cotisation annuelle pour Saint-Flour Communauté de 3 600 euros T.T.C. ;

✚ **DÉSIGNE** Monsieur Richard BONAL, Vice-Président, en qualité de représentant de Saint-Flour Communauté pour siéger au conseil d'administration.

POUR : 65 VOIX

#### **SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'EST CANTALIEN - MODIFICATION STATUTAIRE**

✚ **APPROUVE** les modifications statutaires soumises par le Syndicat Mixte de Développement Touristique de l'Est Cantalien (SMDTEC) ;

✚ **APPROUVE** les nouveaux statuts dudit Syndicat mixte tel qu'annexés à la délibération ;

✚ **DÉSIGNE** Madame Céline CHARRIAUD, Vice-Présidente, pour siéger en qualité de représentante de Saint-Flour Communauté, en sus des 5 élus communautaires déjà nommés ;

✚ **DEMANDE** à Madame le Préfet du Cantal de prendre un arrêté de modifications statutaires du Syndicat Mixte de Développement Touristique de l'Est Cantalien (SMDTEC).

POUR : 65 VOIX

#### **SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE FONCIERE**

✚ **APPROUVE** le projet de convention cadre d'assistance technique foncière avec la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention telle qu'annexée à la délibération ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la délibération.

POUR : 65 VOIX

#### **MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

✚ **ADOpte** le projet de règlement du SPANC de Saint-Flour Communauté, tel qu'annexé à la délibération ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer.

POUR : 65 VOIX

#### **CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PNR AUBRAC POUR RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DU BÈS ET L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE RESTAURATION/VALORISATION**

✚ **APPROUVE** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un diagnostic des cours d'eau du bassin versant du Bès et l'élaboration d'un programme de restauration/valorisation entre Saint-Flour Communauté et le Syndicat Mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Aubrac ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention avec le Syndicat Mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Aubrac ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 65 VOIX

#### **SITE NATURA 2000 N° FR8312010 « GORGES DE LA TRUYÈRE » - CANDIDATURE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ EN TANT QUE STRUCTURE PORTEUSE EN CHARGE DU SUIVI, DE L'ANIMATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE CE SITE**

✚ **APPROUVE** la candidature de Saint-Flour Communauté en tant que structure porteuse en charge du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 n° FR8312010 « Gorges de la Truyère ».

POUR : 65 VOIX

#### **SITE NATURA 2000 N° FR8302032 « AFFLUENTS RIVE DROITE DE LA TRUYÈRE AMONT » - CANDIDATURE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ EN TANT QUE STRUCTURE PORTEUSE EN CHARGE DU SUIVI, DE L'ANIMATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS**

✚ **APPROUVE** la candidature de Saint-Flour Communauté en tant que structure porteuse en charge du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 n° FR8302032 « Affluents rive droite de la Truyère amont ».

POUR : 65 VOIX

**PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE DE LA PLANÈZE DE SAINT-FLOUR – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL POUR L'ANIMATION COLLECTIVE LIÉE A LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES**

- ↓ **DECIDE** d'assurer l'animation collective du PAEC Planèze au titre de l'année 2018 ;
- ↓ **APPROUVE** le budget prévisionnel s'y tenant à hauteur de 7 845 € ;
- ↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci-dessous :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
Animation collective du PAEC Réalisation des diagnostics d'exploitation	<b>7 845,00 €</b> 2 615,00 € 5 230,00 €	État	<b>7 845,00 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>7 845,00 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>7 845,00 €</b>

POUR : 65 VOIX

**PROGRAMME D'INTERVENTION AGRICOLE ET RURAL 2017-2020 - SOUTIEN À LA PARTICIPATION DE L'UPRA AUBRAC AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE A PARIS**

- ↓ **ATTRIBUE** un soutien financier exceptionnel de 5 000 € à l'UPRA Aubrac, en application de la fiche action 3.2 du programme d'intervention agricole et rural 2017-2020, en soutien au projet de promotion des produits spécifiques au territoire de Saint-Flour Communauté ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 65 VOIX

**PROGRAMME D'INTERVENTION AGRICOLE ET RURAL 2017-2020 – SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DE MATÉRIEL DE TRANSFORMATION FROMAGÈRE – FERME DES GARDELLES**

- ↓ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 4 850 €, en application de la fiche action 2.3 du programme d'intervention agricole et rural 2017-2020, en soutien au projet de transformation de fromage de chèvre de Julien CARRÉ à la Ferme des Gardelles ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
- ↓ **SIGNE** toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 65 VOIX

**PROGRAMME D'INTERVENTION AGRICOLE ET RURAL 2017-2020 – SOUTIEN À LA PERSONNALISATION DE L'OPERCULE DES YAOURTS – GAEC BAGUET**

- ↓ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 400 €, en application de la fiche action 3.2 du programme d'intervention agricole et rural 2017-2020, en soutien au projet de personnalisation de l'opercule des yaourts du GAEC Baguet ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
- ↓ **SIGNE** toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 65 VOIX

**SARL LENTILLE BLONDE - MISE EN PLACE D'UN RÉGIME D'AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE STOCKAGE ET DE TRIAGE - PROJET DE CONVENTION DE DELEGATION D'OCTROI AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL**

- ↓ **RAPPORTE** la délibération du conseil communautaire en date du 15 février 2018 ;
- ↓ **APPROUVE** le régime d'aides de Saint-Flour communauté au titre de l'immobilier d'entreprises, en direction des petites entreprises du secteur agroalimentaire ;
- ↓ **DÉPLAFONNE** de façon exceptionnelle le montant de l'aide au projet de la SARL Lentille Blonde de Saint-Flour ;
- ↓ **ATTRIBUE** en conséquence une aide de 8 797.20 € à la SARL Lentille Blonde de Saint-Flour, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Investissement immobilier	118 881.06 €	FEADER Saint-Flour Communauté Conseil Départemental SARL Lentille Blonde (60%)	29 952.02 € 8 797.20 € 8 797.20 € 71 334.64 €
<b>Total</b>	<b>118 881.06 €</b>	<b>Total</b>	<b>118 881.06 €</b>

- ↓ **DÉLÈGUE** au Conseil départemental du Cantal, de manière partielle, la compétence d'octroi des aides à l'immobilier pour le projet porté par la SARL Lentille Blonde ;
- ↓ **APPROUVE** le projet de convention cadre fixant les conditions d'octroi de l'aide en matière d'immobilier d'entreprises pour le projet de la SARL Lentille Blonde à intervenir avec le Conseil Départemental du Cantal ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

POUR : 65 VOIX

**EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DE NEUVÉGLISE - ACQUISITION FONCIÈRE A LA COMMUNE DE NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE**

↓ **DECIDE D'ACQUÉRIR** la parcelle cadastrée section YC n°18 lieu-dit Longaïro au prix de 0,70 €/m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Neuvéglise-sur-Truyère, d'une surface totale de 16 569 m<sup>2</sup>, soit un montant de 11 598,30 euros ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes notariés constatant cette acquisition et toutes pièces nécessaires à son aboutissement.

POUR : 65 VOIX

**EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DE NEUVÉGLISE - ACQUISITIONS FONCIÈRES A BLANQUET ALAIN**

↓ **DECIDE D'ACQUÉRIR** les parcelles cadastrées sections YC n°51 et n°52 lieu-dit Cros et Vareine appartenant à M. et Mme BLANQUET Alain demeurant Volzac 15 100 Saint-Flour, d'une surface forfaitaire de 11 768 m<sup>2</sup>, pour un montant forfaitaire de 28 000 euros ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes notariés constatant ces acquisitions et toutes pièces nécessaires à leur aboutissement.

POUR : 65 VOIX

**EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DE NEUVÉGLISE - ACQUISITIONS FONCIÈRES - RICARD DANIEL**

↓ **DECIDE D'ACQUÉRIR** une partie de la parcelle cadastrée section YC n°17 au lieu-dit Longaïro, sur la commune de Neuvéglise sur Truyère, dont la surface définitive sera fixée après bornage, appartenant à M. Daniel Ricard, au prix de 3.50 €/m<sup>2</sup> ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié constatant cette acquisition et toutes pièces nécessaires à son aboutissement.

POUR : 65 VOIX

**EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS DU ROZIER COREN - SECTEUR 3 - DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER**

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer une demande de permis d'aménager pour la 2<sup>ème</sup> phase d'extension de ce parc d'activités.

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en vigueur.

POUR : 65 VOIX

**DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE VULCACUIR - INTERVENTION DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES**

↓ **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 20 000 € à la société Vulcacuir, en soutien à son projet immobilier sur le parc d'activités du Rozier-Coren, en application du régime de Minimis stipulé dans règlement N1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 sous réserve de l'attribution d'une aide régionale ;

↓ **DIT** que cette aide sera versée sur présentation par l'entreprise de pièces justifiant la réalisation des travaux d'extension ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à sa mise en vigueur.

POUR : 65 VOIX

**VILLAGE AGROALIMENTAIRE ATELIER DE DÉCOUPE ET DE TRANSFORMATION - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD N°2 AVEC LA SARL DU PRÉ A L'ASSIETTE - PHASE TRAVAUX**

↓ **APPROUVE** le projet de protocole d'accord pour l'aménagement d'un atelier de découpe et de transformation dans les anciens locaux de Valporcs ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit protocole.

POUR : 63 VOIX

ABSTENTION : 1 (Monsieur Jean-Pierre BERTHET)

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (Monsieur Gérard DELPY)

**VILLAGE AGRO-ALIMENTAIRE - TRANS AGRO CAMIOLS - ATELIER DE DÉCOUPE ET DE TRANSFORMATION - ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX**

↓ **RETIENT** les entreprises aux montants ci-dessous :

LOTS	ENTREPRISES	Montant HT
LOT n°1 : Isolation, portes	FCC Gourguillat	9 928,34 €
LOT n°2 : Menuiseries intérieures	FCC Gourguillat	1732,40 €
LOT n°3 : Sols	EURL Caropro	3 935,40 €
LOT n°4 : Electricité	SARL Mourgues	10 065,09 €
LOT n°5 : Fluides, plomberie	SARL Mourgues	25 208,38 €
LOT n°6 : Froid et CTA	FCC Gourguillat	27 183,95 €
LOT n°7 : Etuve, séchoir	Arcos	29 079,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>107 132,56 €</b>

↓ **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises aux montants susvisés ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives des marchés de travaux des lots susvisés avec les entreprises.

POUR : 63 VOIX

ABSTENTION : 1 (Monsieur Jean-Pierre BERTHET)

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (Monsieur Gérard DELPY)

**PROJET DE REQUALIFICATION DES ABORDS DU CIAP ET DE LA MAISON DE L'HABITAT - APPROBATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

- ✚ **DESIGNE** l'équipe de maîtrise d'œuvre ayant pour architecte mandataire AA GROUP, 8 rue d'Arcole, 42000 SAINT-ETIENNE comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre ;
  - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces constitutives du marché et tous documents s'y rapportant avec l'équipe représentée par la SAS AA GROUP.
- POUR : 65 VOIX

**OPAH RR PAYS DE PIERREFORT NEUVEGLISE / OPAH PAYS DE SAINT-FLOUR MARGERIDE - CENTRE BOURG DE SAINT-FLOUR : SUIVI-ANIMATION 2018 - APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

- ✚ **APPROUVE** les plans de financement prévisionnels tels que détaillés ci-dessous :
- OPAH du Pays de Pierrefort Neuveglise :**

Postes de dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Coût de la prestation « Suivi animation »	22 830 €	ANAH	7 990.50 €
		Autofinancement	14 839.50 €
<b>Total HT</b>	<b>22 830 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>22 830.00 €</b>

**OPAH du Pays de Saint-Flour Margeride – Ville de Saint-Flour : un centre bourg à partager, un territoire à développer » :**

Postes de dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Coût de la prestation « Suivi animation »	90 000 €	ANAH	49 578 €
		Caisse des Dépôts et Consignations	21 780 €
		Autofinancement	18 642 €
<b>Total HT</b>	<b>90 000 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>90 000 €</b>

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'ANAH pour le suivi-animation de l'année 2018 de ces deux OPAH ;
  - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.
- POUR : 65 VOIX

**EXTENSION DE DEUX CHAMBRES D'HÔTES A L'ASTRESSADOU - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS**

- ✚ **APPROUVE** le plan de financement tel que défini ci-dessous :

Dépenses	H.T	Recettes	H.T
Travaux Honoraires	68 025 €	Etat (Contrat de ruralité 40%) <b>Saint-Flour Communauté (10%)</b> Conseil Régional Commune de Rézentières (50%)	30 210 €
	7 500 €		7 532 €
			6 000 €
			31 783 €
	<b>75 525 €</b>		<b>75 525 €</b>

- ✚ **ATTRIBUE** un fonds de concours de Saint-Flour Communauté d'un montant maximal de 7 532 euros au profit de la commune de Rézentières pour le projet d'extension de l'auberge l'Astrassadou ;
  - ✚ **DIT** que ce fonds de concours sera versé à l'appui des justificatifs comptables produits par la commune et certifiant les dépenses acquittées.
- POUR : 65 VOIX

**RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF « PASS ACTIV JEUNES » - ANNEE 2018**

- ✚ **APPROUVE** la reconduction du dispositif « Pass Activ/Jeunes » en direction des jeunes résidents de Saint-Flour Communauté, pour la période allant de juillet 2018 à juin 2019 ;
  - ✚ **AUGMENTE** le nombre de chéquiers mis en vente à 1 200 exemplaires ;
  - ✚ **ATTRIBUE** une participation financière d'un montant maximal de 9 280 euros à l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports de Saint-Flour ;
  - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser ladite participation financière à l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports de Saint-Flour en deux versements ;
  - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires au versement de cette subvention.
- POUR : 65 VOIX

**MODALITES D'ACCUEIL DE TÉLÉTRAVAILLEURS AU SEIN DES MSAP - APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU TÉLÉCENTRE ET DES TARIFS D'UTILISATION**

- ↓ **APPROUVE** les tarifs d'utilisation des télécentres au sein des Maisons des services de Saint-Flour Communauté comme proposés ci-dessous :

Télétravailleurs			
Indépendants (porteurs de projets...)		Salariés	
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Gratuité en année 1</li> <li>→ A partir de l'année 2 :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adhésion annuelle illimitée : 80 € /an</li> <li>▪ Adhésion annuelle limitée : 40 € /an (6 jours/an)</li> <li>▪ Formule journée : 10 €</li> <li>▪ Formule ½ journée : 6 €</li> </ul> </li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ 100 € /mois</li> <li>→ 60 € /mois (si occupation maximale de 3 jours /semaine)</li> <li>→ Formule à la journée : 15 €</li> <li>→ Formule à la ½ journée : 10 €</li> </ul>	
Coût des copies et impressions			
Format A4 N/B	Format A4 couleurs	Format A3 N/B	Format A3/couleurs
0.05 €	0.10 €	0.10 €	0.20 €

- ↓ **APPROUVE** le projet de convention type d'autorisation d'occupation temporaire du télécentre à intervenir sur demande, avec des télétravailleurs indépendants ou les employeurs de télétravailleurs salariés, pour les télécentres de Saint-Flour Communauté, tel qu'annexé à la délibération ;

- ↓ **DE LE DÉCLINER** à chacun des télécentres de Saint-Flour Communauté.

POUR : 65 VOIX

**TÉLÉCENTRES-TÉLÉTRAVAIL - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT CYBERCANTAL-TÉLÉCENTRES**

- ↓ **APPROUVE** le projet de convention de partenariat à intervenir entre le Conseil départemental du Cantal et Saint-Flour Communauté tel qu'annexé à la délibération ;

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

POUR : 65 VOIX

**ÉCOMUSÉE DE MARGERIDE - MISE EN ŒUVRE DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER AU TITRE DE LA TROISIÈME ANNÉE**

- ↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif à la mise en œuvre du Projet Scientifique et Culturel de l'Ecomusée de Margeride tel que détaillé ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Frais de personnel	36 746,73 €	LEADER	23 517,90 €
		Autofinancement	13 228,83 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>36 746,73 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>36 746,73 €</b>

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la subvention correspondante auprès du programme LEADER pour la troisième année ;

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 65 VOIX

**CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL - OUVERTURE ET PUBLICATION DES POSTES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE POUR LA RENTRÉE 2018-2019**

- ↓ **OUVRE** les postes tels que précisés ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 ;

– **Enseignement des percussions/ Formation Musicale adultes (1h)**

Poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet

2017 : 6h00 hebdomadaires

2018 : prévision de 5h hebdomadaires

Diplôme souhaité : Diplôme d'État (DE), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline.

– **Enseignement du violon et du violon traditionnel / Direction d'orchestre symphonique (1h00) / DUMISTE**

Poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet

2017 : 10h45 hebdomadaires

2018 : prévision de 10h45 hebdomadaires

Diplôme souhaité : Diplôme d'État (DE), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline, Diplôme de musicien intervenant (DUMI).

– **Enseignement de la clarinette / Direction d'orchestre d'harmonie (2h00)**

Poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet

2017 : 7h45 hebdomadaires

2018 : prévision de 7h45 hebdomadaires

Diplôme souhaité : Diplôme d'État (DE), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline.

- **Enseignement du piano**  
Poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet  
2017 : 12h00 hebdomadaires  
2018 : prévision de 12h hebdomadaires  
Diplôme souhaité : Diplôme d'État (DE), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline.
  - **Enseignement de l'accordéon diatonique**  
Poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet  
2017 : 5h00 hebdomadaires  
2018 : prévision de 5h hebdomadaires  
Diplôme souhaité : Diplôme d'État (DE), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline.
  - **Enseignement de la guitare**  
Poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet  
2017 : 12h00 hebdomadaires  
2018 : prévision de 12h hebdomadaires  
Diplôme souhaité : Diplôme d'État (DE), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline.
  - **Enseignement de DUMiste / Formation Musicale (3h)**  
Poste d'assistant d'enseignement artistique à temps complet  
2017 : 20h00 hebdomadaires  
2018 : prévision de 20h hebdomadaires  
Diplôme souhaité : Diplôme de musicien intervenant (DUMI), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline.
  - **Enseignement de la danse Contemporaine et de la danse Hip-Hop**  
Poste d'assistant d'enseignement artistique à temps complet  
**2018 : prévision de 20h hebdomadaires**  
Diplôme souhaité : Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC), dans l'une des deux disciplines.
- ↓ **OPÈRE** la publicité des postes nécessaires au recrutement des agents ;
  - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au recrutement et à signer les documents administratifs correspondants ;
  - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président, à défaut de candidatures statutaires satisfaisantes, à recruter pour une durée maximale d'un an, des agents contractuels possédant au moins les titres ou les diplômes exigés afin de s'inscrire au concours d'assistant territorial d'enseignement artistique, et, selon les candidatures, de les rémunérer sur la base de la grille indiciaire du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique - Échelon 1.

POUR : 65 VOIX

#### CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION DE GESTION DES « DECHETS / OM »

- ↓ **CRÉÉ** ledit poste dans les conditions qui figurent ci-dessous :

Durée	Emploi	Nombre de postes	Rémunération
<b>Chargé de mission de gestion des Déchets / OM</b>			
1 an renouvelable	Grade des ingénieurs territoriaux Temps complet : 1 ETP	1	IB 434/IM 383

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3-3 deuxièmement de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, un agent non titulaire selon les modalités décrites ci-dessus : 2 ans à compter du 21 mai 2018 dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats de travail correspondants et les éventuels avenants ;

POUR : 65 VOIX

#### EMPLOIS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS POUR 2018

- ↓ **OUVRE** lesdits postes saisonniers qui figurent au tableau ci-dessous :

Période	Emploi	Nombre de postes	Rémunération
<b>DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICES RATTACHÉS</b>			
<b>Centre Aqualudique Intercommunal</b>			
Du 1 <sup>er</sup> juillet au 2 septembre 2018	Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives <b>Temps non complet (28h00 hebdomadaires)</b>	1	IB 366 - IM 339
Du 1 <sup>er</sup> juillet au 2 septembre 2018	Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives <b>Temps non complet (7h00 hebdomadaires)</b>	1	IB 366 - IM 339



DIRECTION DES SERVICES AUX PUBLICS - AGENCES POSTALES INTERCOMMUNALES			
<b>Agence postale intercommunale de Ruynes-en-Margeride</b>			
Du 1 août au 31 août 2018	Adjoint administratif territorial <b>Temps non complet (25h30 hebdomadaires)</b>	1	IB 347 - IM 325
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - SERVICE TOURISME			
<b>Site de Rissergues à Malbo</b>			
Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2018 Du 1 <sup>er</sup> août au 31 août 2018 Les week-ends de septembre 2018	Adjoint d'animation territorial <b>Temps non complet (21h00 hebdomadaires) (3h30 quotidiennes pour les journées de septembre)</b>	1 1	IB 347 - IM 325
DIRECTION DE LA CULTURE			
<b>Écomusée de Margeride</b>			
<b>École Clémence Fontille</b> Du 1 <sup>er</sup> juin au 31 août 2018 + les dimanches de septembre 2018	Adjoint d'animation territorial <b>Temps non complet (30h00 hebdomadaires)</b>	1	IB 347 - IM 325
<b>Ferme de Pierre Allègre</b> Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août 2018 Du 11 juin au 16 septembre 2018	Adjoint d'animation territorial <b>Temps non complet (24h00 hebdomadaires)</b>	1 1	IB 347 - IM 325
<b>Jardin de Saint-Martin</b> Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août 2018 Du 1 <sup>er</sup> juin au 16 septembre 2018	Adjoint d'animation territorial <b>Temps non complet (31h30 hebdomadaires) (24h30 hebdomadaires)</b>	1 1	IB 347 - IM 325
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES INTERCOMMUNAUX			
<b>Service des interventions techniques polyvalentes Antenne territoriale de Chaudes-Aigues</b>			
Du 2 mai au 31 octobre 2018	Adjoint technique territorial <b>Temps complet</b>	1	IB 347 - IM 325
<b>Service de collecte Antenne territoriale de Chaudes-Aigues</b>			
Du 2 mai au 31 octobre 2018	Adjoint technique territorial <b>Temps non complet (30h00 hebdomadaires)</b>	1	IB 347 - IM 325
<b>Service des interventions techniques polyvalentes Antenne territoriale de Pierrefort-Neuvéglise</b>			
Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 novembre 2018 Du 2 mai au 30 novembre 2018	Adjoint technique territorial <b>Temps complet</b>	1 1	IB 347 - IM 325
<b>Service de collecte Antenne territoriale de Pierrefort-Neuvéglise</b>			
Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2018 Du 1 <sup>er</sup> août au 31 août 2018	Adjoint technique territorial <b>Temps complet</b>	1 1	IB 347 - IM 325
<b>Déchetterie de Saint-Flour Antenne territoriale de Saint-Flour/Margeride/Planèze</b>			
Du 1 <sup>er</sup> août au 31 août 2018	Adjoint technique territorial <b>Temps complet</b>	1	IB 347 - IM 325
<b>Service voirie Antenne territoriale de Saint-Flour/Margeride/Planèze</b>			
Du 2 mai au 31 octobre 2018	Adjoint technique territorial <b>Temps complet</b>	1	IB 347 - IM 325
<b>Service de collecte (Saint-Flour) Antenne territoriale de Saint-Flour/Margeride/Planèze</b>			
Du 1 <sup>er</sup> août au 31 août 2018 Du 21 déc. 2017 au 4 janv. 2018	Adjoint technique territorial <b>Temps complet</b>	2 1	IB 347 - IM 325

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, et pour faire face aux besoins saisonniers précités, des agents non titulaires selon les modalités décrites ci-dessus ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats de travail correspondants et les éventuels avenants.

POUR : 65 VOIX

**CONSERVATOIRE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ - ENSEIGNEMENT CHORÉGRAPHIQUE - ADOPTION DU REGLEMENT DES ETUDES**

- ✚ **ADOpte** le règlement des études du département chorégraphique (danse contemporaine et danse hip-hop) du Conservatoire Saint-Flour Communauté.

POUR : 65 VOIX

**CONSERVATOIRE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ - ENSEIGNEMENT CHORÉGRAPHIQUE - ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

- ✚ **ADOpte** les tarifs de l'enseignement chorégraphique (danse contemporaine et hip-hop) tels que définis dans l'annexe jointe à la délibération ;
- ✚ **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 ;
- ✚ **APPLIQUE** les conditions particulières d'adhésion exposées dans l'annexe jointe à la délibération.

POUR : 65 VOIX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

A SAINT-FLOUR, le 16 avril 2018

Affiché le 20 AVR. 2018

Le Président,

Pierre JARLIER

